

**Allianz Institutional Investors Series**  
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Siège social : L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves  
R.C.S. Luxembourg B.159.495

Le présent **AVIS** vous informe que

---

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

---

(l'« Assemblée ») d'Allianz Institutional Investors Series (la « Société ») se tiendra au Siège social de la Société sise 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **15 octobre 2021 à 15h00 CEST** afin de délibérer et de voter sur les points suivants :

**Ordre du jour :**

1. Adoption du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Réviseur d'entreprises agréé et approbation des états financiers ainsi que de l'utilisation du revenu (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2021.
2. Quitus aux membres du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 juin 2021.
3. Réélection de M. Markus Nilles, M. Marc Ploner et M. Heiko Tilmont en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
4. Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.

**Interdiction de toute participation physique à l'Assemblée :**

En ce qui concerne la loi du 30 juin 2021, telle qu'elle peut être modifiée ponctuellement et qui est applicable jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, et compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, l'Assemblée se tiendra sans que les Actionnaires ne soient physiquement présents. Les Actionnaires sont invités à voter par procuration comme décrit plus en détail ci-dessous.

**Vote**

Les résolutions figurant à l'Ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les obligations de quorum et de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation au 10 octobre 2021 à minuit (CEST) (la « Date d'enregistrement »). Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

**Modalités de vote**

Les actionnaires autorisés à voter lors de l'assemblée sont ceux en mesure de fournir une confirmation de la part de leur institution ou banque dépositaire indiquant le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire à la Date d'enregistrement, à l'attention de l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, sis 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg au plus tard le 13 octobre 2021 à 18h00 (CEST).

Tout actionnaire autorisé à voter à l'assemblée est tenu de voter par procuration en son nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment rempli et signé de la main du mandant ou de son représentant ou, si le mandant est une personne morale, comporter son cachet ordinaire ou la signature manuscrite d'un dirigeant dûment autorisé de celle-ci et être adressé à l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise,

Domiciliary Department, sis 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg au plus tard le 13 octobre 2021 à 18h00 (CEST).

Les formulaires de procuration destinés aux actionnaires inscrits peuvent être obtenus auprès de l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, sis 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Un mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Des exemplaires du rapport annuel audité de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société. Les Actionnaires peuvent également demander qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante : [Reports.Lux@allianzgi.com](mailto:Reports.Lux@allianzgi.com).

La liste actuelle des numéros d'identification des titres concernés par cette assemblée peut être consultée quotidiennement en ligne sur [www.allianzgi.lu/AIIS](http://www.allianzgi.lu/AIIS).

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com> ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320, B-1000 Brussels). Les formulaires de procuration peuvent être obtenus également auprès de CACEIS et peuvent aussi leur être renvoyés/déposés dûment remplis.

Senningerberg, octobre 2021  
Le Conseil d'administration